



Pillage, corruption et criminalité en Afrique. « Au Canada, la démocratie est en danger ! »

Entretien avec Delphine Abadie, co-auteure du livre Noir Canada

Par [Renaud Vivien](#)

Mondialisation.ca, 17 décembre 2009

[CADTM](#) 17 décembre 2009

Région : [Afrique subsaharienne](#), [Le Canada](#)

Thème: [Transnationales](#)

Alain Deneault (animateur), Delphine Abadie et William Sacher sont membres du collectif québécois « Ressources d'Afrique » et co-auteurs de « Noir Canada : Pillage, corruption et criminalité en Afrique », un essai polémique dénonçant la responsabilité de l'Etat canadien dans le pillage des ressources naturelles en Afrique et certains crimes attribués à plusieurs transnationales enregistrées au Canada. « Polémique » car ces trois chercheurs universitaires ainsi que leur maison d'édition Ecosociété [1] sont actuellement poursuivis devant la justice canadienne par Barrick Gold et Banro, deux des nombreuses transnationales citées dans le livre, cotées à la Bourse de Toronto, qui les accusent de diffamation. Encore faudrait-il qu'elles aient lu cet ouvrage très documenté... Delphine Abadie rédige actuellement sa thèse en philosophie politique à Bruxelles, où nous l'avons rencontrée.



<http://www.ecosociete.org/t117.php>

Renaud Vivien (RV) : Votre livre souligne le laxisme, voire la complicité du gouvernement canadien avec des transnationales canadiennes suspectées d'avoir commis des crimes en Afrique. D'où tirez-vous toutes ces informations ?

Delphine Abadie (DA) : Il faut tout d'abord rappeler qu'Alain Deneault, qui est à l'origine de l'écriture de *Noir Canada*, a collaboré pendant plusieurs années avec François-Xavier Verschave, ancien président de Survie [2] et auteur de nombreux ouvrages sur la Françafrique dont *Noir Silence*. Cette collaboration l'a naturellement conduit à se pencher sur la politique du Canada en Afrique. C'est ce qui a ensuite donné naissance au collectif « Ressources d'Afrique » dont la tâche principale a consisté à collecter et analyser une pléthore d'informations sur les liens qu'entretient le Canada (politiques, diplomatiques et financiers) avec le continent africain. A notre grande surprise, nous nous sommes retrouvés rapidement avec une manne importante d'informations à analyser, toutes déjà accessibles au public (dépêches des grands organes de presse, articles de journaux, divers rapports de l'ONU, d'ONG renommées ou encore des rapports parlementaires comme le rapport congolais Lutundula, des dépositions faites devant le congrès américain ou encore des recherches universitaires, etc). Depuis 2006, l'écriture de *Noir Canada* a été entamé en synthétisant toutes ces informations, que nous avons recoupées entre elles de manière interdisciplinaire pour finalement questionner la responsabilité du Canada dans le pillage et d'autres exactions commises par certains entreprises en Afrique et le soutien qu'elles reçoivent du gouvernement.

RV : En effet, vos déductions concernent des faits très graves puisque vous parlez non seulement de pillage mais aussi d’empoisonnement massif au Mali, de mineurs enterrés vifs en Tanzanie, de la transformation d’Ivoiriens en « cobayes pharmaceutiques », etc. En quoi le Canada est-il complice de ces crimes commis par les transnationales épinglées dans votre livre ?

DA : Avant de répondre sur le lien entre le Canada et toutes ces entreprises qui constitue le fil conducteur du livre, j’aimerais rappeler que nous ne prétendons pas détenir la « vérité ». Nous insistons d’ailleurs là-dessus dès l’introduction de *Noir Canada*. Nos déductions tirées de l’analyse de nombreuses informations publiques et crédibles ne sont que des « allégations ». C’est pourquoi nous réclamons l’instauration d’une Commission d’enquête à l’image de la Commission parlementaire Lutundula en RDC pour faire la lumière sur les investissements industriels, politiques et financiers du Canada en Afrique. Les conclusions de cette Commission pourraient ensuite servir de base à des actions judiciaires contre tous les acteurs impliqués dans les violations de droits humains. En effet, aujourd’hui, tous ces acteurs présents en Afrique dont les transnationales ne sont absolument pas inquiétés par la justice au Canada, qui se contente de prôner les codes de bonne conduite. Pis, l’État canadien leur offre une protection sur mesure à tel point qu’on peut qualifier le Canada, pour maintes raisons que l’on pourrait détailler longuement, de véritable « paradis judiciaire » pour le secteur extractif. Tout ceci est parfaitement détaillé dans notre livre et doit être connu du grand public. Ce n’est d’ailleurs pas un hasard de s’apercevoir que 75% des entreprises d’industrie extractive au niveau mondial sont sises au Canada, en s’enregistrant, notamment, à la Bourse de Toronto !

RV : Le débat public sur l’action du Canada en Afrique que vous réclamez aujourd’hui est malheureusement entravé par les deux procès dont vous faites l’objet avec votre maison d’édition. Sur quel fondement Banro et Barrick Gold |3| vous attaquent-elles en justice ?

DA : Barrick Gold a été la première à nous adresser une lettre de mise en demeure nous enjoignant de ne pas lancer le livre, alors que *Noir Canada* était déjà entre les mains des journalistes et dans les cartons des libraires. Les avocats de Barrick Gold, qui n’avaient donc pas pu prendre connaissance de l’ouvrage de 350 pages, affirmaient pourtant que toutes les allégations au sujet des activités de la société en Afrique sont « fausses et grandement diffamatoires » ! Au moment de cette tentative d’intimidation, seul un communiqué de presse annonçant la sortie du livre circulait sur internet. Nous avons refusé de céder au chantage et Barrick Gold a mis ses menaces à exécution en déposant plainte pour diffamation devant la justice québécoise. Quelques semaines plus tard, Banro faisait de même, mais en nous attaquant cette fois devant les tribunaux de l’Ontario...ce qui signifie pour nous un doublement d’énergie, des frais et des équipes d’avocats ! En réalité, cette stratégie que nous vivons comme un S.L.A.P.P (*Strategic Lawsuit against Public Participation*) ou « *poursuites-baillons* » est bien connue dans le système judiciaire anglo-saxon. Elle vise à protéger les intérêts du plaignant en étouffant, d’une part, tout débat public sur ses agissements et d’autre part, le défendeur par les moyens financiers et procéduriers disproportionnés qu’il est obligé de mettre en œuvre pour se défendre. Ainsi, Barrick Gold et Banro nous réclament la somme totale de 11 millions de dollars à titre de dommage-intérêts ! A noter que nous faisons, en plus, l’objet d’une mise en demeure nous enjoignant de ne plus utiliser le terme de « *poursuite-baillon* » pour qualifier cette procédure, sous peine de devoir payer des dommages-intérêts supplémentaires : autrement dit, un SLAPP au carré ! Nous avons demandé à la Cour d’Ontario de se dessaisir de la

plainte de Banro afin que la justice du Québec soit la seule compétente pour les deux affaires vu qu'elles portent sur des allégations du même ordre, que *Noir Canada* ne circule qu'en 83 exemplaires en Ontario et que nous sommes tous domiciliés au Québec. Malheureusement pour nous, la Cour a rejeté notre requête en première instance, ce qui nous oblige à redoubler d'énergie sur le plan humain, juridique et financier. Nous avons donc fait appel de cette décision et attendons encore à ce jour d'être fixés. Quant au procès attendu au Québec, nous n'en connaissons pas encore la date d'ouverture.

RV : Comment se fait-il que la liberté d'expression soit à ce point piétinée au Canada qui se dit « démocratique » ?

DA : Plusieurs juristes canadiens pointent du doigt le fait que l'état actuel du droit canadien accorde une priorité outrancière à la réputation, laquelle prime la liberté d'expression. Il y a également le problème de l'accès à la justice pour les citoyens ordinaires, qui ne peuvent faire valoir leur droit à la liberté d'expression, tant la procédure judiciaire est longue et onéreuse. Il faut aussi souligner que nous ne sommes pas les seuls à être victimes de « *poursuites-baillons* » au Canada puisqu'il y a actuellement plusieurs cas en cours, lesquels concernent souvent de simples citoyens. Fort heureusement, l'opinion publique et la campagne de soutien à Écosociété a fait bouger le monde politique face à ce type d'harcèlement judiciaire puisque le 4 juin 2009, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public. Cette nouvelle législation pourrait être évoquée dans notre affaire, ce qui constituerait alors un test décisif quant à l'efficacité de celle-ci. Mais plus fondamentalement, il y a un vrai problème de démocratie. Nous ne pensions sincèrement pas que nous tomberions sous le coup d'une action en justice pour nos écrits qui relèvent d'enjeux publics et visent une pléthore d'acteurs et d'allégations et pas simplement deux entreprises en particulier. Comment se fait-il qu'on puisse évoquer nommément un président africain et pas une entreprise privée ?

RV : Vous parlez de citoyens « ordinaires » privés de leur liberté d'expression au Canada. Comment ont-ils accueilli votre livre au moment de sa sortie ?

DA : Notre livre a immédiatement été associé aux poursuites judiciaires intentées par Barrick Gold et Banro. Ces procès ont alors très vite fait parler de notre livre et pour la majorité des Canadiens, le contenu de *Noir Canada* fut un choc ! Le fait d'appeler un chat un chat en employant par exemple les mots de « criminalité » ou « pillage » ont parfois choqué une partie de l'opinion publique : ce qui est assez compréhensible vu que ces termes sont en parfait décalage avec le discours dominant. Le Canada jouit, en effet, d'une réputation angélique à l'échelle internationale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, contrairement à la France ou à la Belgique, le Canada n'est pas une ancienne puissance coloniale. Ensuite, le gouvernement canadien met en place une campagne médiatique assez redoutable qui le fait passer pour l'ami de l'Afrique. Toutes ces techniques, comme l'usage excessif de la « bonne gouvernance » et autres concepts ampoulés, détaillées dans notre livre, relèvent d'un marketing diplomatique. Au final, la société canadienne est baignée dans ces concepts vides de sens qui font reculer son esprit critique et l'idée même de politique. Plusieurs ONG ont également intégré ces notions... Mais en règle générale, nous avons le sentiment que l'opinion publique nous soutient.

RV : Quels rapports entretenez vous avec les grands médias canadiens ? Avez vous été victimes de censure ?

DA : D'une certaine façon, oui : les télévisions et radios publiques comme *Radio Canada*, ont annulé une série d'interviews programmées avec Alain Deneault en même temps qu'on y célébrait la journée internationale de la liberté de presse. Une consigne juridique aurait circulé quant aux risques qu'ils encouraient en nous donnant la parole. Un autre exemple éloquent vient d'un journaliste du quotidien *La Presse*, qui a attaqué notre ouvrage dans un article en nous reprochant en quelque sorte notre travail d'analyse. Soulignons toutefois que cette critique a été émise dans ce journal, qui appartient à l'homme d'affaires canadien Paul Desmarais, lequel s'est déjà prononcé sur le contrôle qu'il réalise sur la ligne éditoriale et qui a, par ailleurs, siégé au conseil consultatif international de Barrick dans les années 1990...

RV : Oui d'ailleurs, une des grandes forces de *Noir Canada* est de mettre à nu les collusions entre les transnationales, les élites politiques et financières ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en charge de l'aide publique au développement (APD), qui est composée de plusieurs financiers... Vous affirmez que les fonds publics servent le secteur privé ! Comment ?

DA : Les Canadiens financent sans le savoir ces méfaits de certaines entreprises, via les fonds publics, leur épargne privée ou leurs régimes de retraite appuyés sur les titres de ces entreprises, fleurons de l'industrie nationale... Quant à l'APD canadienne, elle profite indirectement au secteur privé puisqu'elle prépare le terrain aux transnationales, qui pourront racheter pour une bouchée de pain les secteurs stratégiques privatisés dans le Sud sur injonction du FMI et de la Banque mondiale tels que le secteur minier, le transport, l'eau, l'électricité, etc., et jouir d'un personnel formé « à la canadienne »... Entre autres exemples développés dans le livre, le réseau malien de chemins de fer *Transrail* a été privatisé grâce à l'appui du Canada, via son APD. Cette privatisation a, en outre, profité à l'entreprise canadienne *Canac* et sa gestion a eu des conséquences dramatiques pour les populations locales qui ne peuvent par exemple plus vendre leurs marchandises, en raison de la fermeture de la majorité des halte-passagers. L'ACDI finance également des « éléphants blancs » en Afrique comme les grands barrages, promus par les Institutions financières internationales (IFI) et profitant principalement au secteur privé. Ces méga-projets causent d'importants dommages sociaux et environnementaux et sont générateurs de dettes pour les populations. Un chapitre est d'ailleurs consacré à ces dettes odieuses, sur base notamment des analyses du CADTM. Enfin, l'APD canadienne a longtemps été bonne première dans la pratique de l'« aide liée » qui crée d'importants débouchés pour les entreprises privées canadiennes. Tous ces exemples nous permettent d'affirmer que les besoins de développement des populations du Sud ne sont absolument pas la priorité du gouvernement canadien. Pour couronner le tout, le Canada et les paradis fiscaux entretiennent une relation privilégiée alors que la plupart des entreprises, notamment du secteur extractif, y hébergent une filiale : au sein des IFI, le Canada partage d'ailleurs son groupe avec sept paradis fiscaux notoires des Caraïbes, en plus de l'Irlande.

Notes

[1] www.ecosociete.org

[2] <http://survie.org/>

[3] Barrick Gold est la plus grosse société d'extraction d'or du monde. Elle exploite actuellement 27 mines d'or, d'argent et de cuivre, sur les cinq continents.

Articles Par : [Renaud Vivien](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca